

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 mars 2009

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2009-4-6-10

Service consulté

**Soutien aux investissements luttant contre l'érosion
dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers éligibles représentant un total de 6.980 € de subvention.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière élevage, l'État a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (État, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'État, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PVE se fait via le CNASEA, avec lequel une convention de paiement associé a été signée.

L'enveloppe PVE du Département du Haut-Rhin pour 2009 s'élève à 62.500 €.

Dans ce cadre, trois dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni le 6 février 2009 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche). Ils concernent l'acquisition d'une herse rotative, d'une rotobèche et d'une bêcheuse.

Ces trois projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent une subvention totale de 6.980 €, qui sera versée au CNASEA du chapitre 204/20418/74, conformément à la convention en vigueur.

A noter que le dossier de l'EARL HIRSINGER est subventionné à 50%, le taux étant majoré de 10% pour un jeune agriculteur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 MARS 2009

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03904	CNASEA Financement de matériel luttant contre l'érosion (herse rotative) - Y. LICHTLE AMMERSCHWIHR	5 000,00	40%	2 000,00
DRU03906	CNASEA Financement de matériel de lutte contre l'érosion (bêcheuse) - EARL SIBLER SIGOLSHEIM	4 950,00	40%	1 980,00
DRU03905	CNASEA Financement de matériel de lutte contre l'érosion (rotobêche) - EARL HRISINGER TURCKHEIM	6 000,00	50%	3 000,00
			Total	6 980,00